

## **AVIS PUBLIC**

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES

(EXERCICE FINANCIER 2021)

Conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), un avis public est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve adoptera un règlement imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2021) lors sa séance ordinaire qui sera tenue le 7 décembre 2020, à 19 h par vidéoconférence à l'adresse suivante : <a href="https://montreal.ca/evenements/seance-du-conseil-de-mercier-hochelaga-maisonneuve-du-7-decembre-2020-6269">https://montreal.ca/evenements/seance-du-conseil-de-mercier-hochelaga-maisonneuve-du-7-decembre-2020-6269</a>

FAIT À MONTRÉAL, CE 30<sup>E</sup> JOUR DE NOVEMBRE 2020.

La secrétaire d'arrondissement,

**Dina Tocheva**